



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué
*non officiel
pour publication immédiate*

N° 87/13
Le 27 mai 1987

Elettronica Sricula S.p.A. (Etats-Unis d'Amérique c. Italie)

Dépôt d'un mémoire

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans le délai qui était fixé par ordonnance du 2 mars 1987, à savoir le 15 mai 1987, les Etats-Unis ont déposé leur mémoire en l'affaire de l'Elettronica Sricula S.p.A. qui les oppose à l'Italie.

L'expiration du délai pour le dépôt du contre mémoire de l'Italie est fixée au 16 novembre 1987.

*

Rappelons que l'affaire est portée devant une chambre et que celle-ci a été constituée par la Cour par ordonnance du 2 mars 1987 de la manière suivante : M. Nagendra Singh (Inde), président; M. Shigeru Oda (Japon), M. Roberto Ago (Italie), M. Stephen Schwebel (Etats-Unis d'Amérique), sir Robert Jennings (Royaume-Uni).

*
